6

1646 November 25., Solothurn A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN JACQUES LE FEVRE] DE CAUMARTIN AN SCHULTHEISS, LANDAMMAENNER BZW. AMMANN UND RAETE DER IV KATH. ORTE [V AUSG. SZ][1]

"Je receu hyer celle que Mess.rs Vous desputes m'ont escrict[2] de Vostre part pendant la derniere assemblée tenue A lucerne [- Tagsatzung der V kath. Orte vom 19. November 1646 in Luzern; Stadt und Amt Zug wurde dabei u.a. auch durch B e a t II. Zurlauben vertreten -][3] par laquelle ils me font plaintes du retardement de Vous pentions avec instance de Vous les faire payer affin que Vous n'ayes pas suiet de Vous addresser au Roy Mon M.re [L u d w i g XIV.] Vostre meillieur amy allié et confederé sur les iustes demandes que Vous auries à luy faire. En response de laquelle Je Vous diray ... que Je Voudrois que Vous cogneussies les soins et peines que Je prends pour Vous procurer satisfaction Vous scaves que les longues guerres [die Frankreich insbesondere gegen Oesterreich und Spanien führte] desquelles la Chrestienté est agitee espuisent de tout point les finances des courronnes et comme la france supporte les plus grandes depenses aussy quelque riche et puissante qu'elle soit elle n'y peut subvenir selon le desir de Sa Maiesté elles s'apportent toutes retardement les unes aux autres, mais elles n'empeschent pas qu'on ne donne satisfaction à Un chacun aussy tost qu'on peult recevoir les fonds estines à chaque affaire, et entre toutes les depences il n'y en à point que sa M.e ait plus à Coeur que celle qui Vous regarde aussy tost que Sa M.e à fait delivrer les assignations à ses thresoriers elle m'en donne advis, comme d'un fonds certain qu'elle croist devoir estre acquité au plustost, mais il se rencontre des nonvaleurs et des difficultes aux contraintes des debiteurs en sorte que ce qu'on se promettoit au premieur Jour tire quelquefois de longue, lors que Vous m'en aves escript on fait parler de nostre part Je Vous ay tousiours expose ... [nettement] la pure verité. Ce me seroit une tres grande Joye de Vous pouvoir donner une entiere satisfaction, d'Un coste Je ferois chose qui Vous seroit agreable, et de l'autre Je me deschargerois du desplaisir que J'ay de Vous Voir mal contens ce qui retombe sur ma personne chacun s'en prenant à moy comme si J'en ectois la cause ou que Je ne feisse pas tous mes efforts en leur faveur, si Vous aves agreable d'en escrire à Sa Maiesté et luy mander que Vous ne scaves à quoy imputer le retardement de Vous dites pentions et que possible il procede de ce que Je n'en fais pas les instances que Vous

aves occasion d'esperer des promesses que ie Vous en ay fait. Et m'envoyer les lettres Je Vous promets que ie Vous feray avoir response de S.M. la plus favorable qui me sera possible et si appuyant vos Jntentions Je puis aussy en avancer les effects, Je le tiendray à grand contentement Je tiens en Cour, Jl y à sept mois Un des mes ... [sieurs] pour cest effect J'envoyay Jl y en à cinq le commis du thresorier pour faire ses diligences on travaille au recouvrement des assignations et J'espere que dans peu nous y mettrons une fin, si Je ne puis vous donner tout contentement, au moins Je feray mon possible de Vous baillier de quoy Vous satisfaire. Et si les evenemens succedent aux esperances fondees en grandes apparences et bons Acheminemens aux effects. Dieu par sa bonté nous donnera bien tost une paix [- sollte freilich erst 1648 mit den Westfälischen Friedensschlüssen Realität werden -] la negociation d'icelle estant fort avancee, et sur le point de là conclusion par le moyen de laquelle nous esparerons liberalement tous les deffaults passes. et cependant nous ne laisserons pas de faire un effort pour Vous faire sentir les doulceurs d'Une meillieure saison de laquelle nous approchons."

1) AH 37/75 Zeile 3 ist entsprechend zu korrigieren.
2) s. EA V 2, 1401 f *3) s. ebenda 1400 (Nr. 1109)*

Kopie (orthographisch wohl kaum stets mit dem Original übereinstimmend), vom Luzerner Ratsherrn Kaspar P f y f f e r für Beat II. Zurlauben bestimmt. AH 87, 25

7

1629 März 7. A

ABRECHNUNG, AUSGESTELLT VOM MUENZMEISTER [DER STADT ZUG] KASPAR WEISSENBACH FUER [DEN ZUGER ALT] AMMANN [KONRAD III.] ZURLAUBEN [Z.T. IN DESSEN EIGENSCHAFT ALS NACHLASSVERWALTER VON HPTM. BEAT JAKOB ZURLAUBEN]

"Herr Haubtman Beat Jacob Zurlauben [sel.] Soll wegen seines Schwagers, Hans Caspar Herdlins [=H ä r t l i n sel.], ann Haubtsumma, Sambt Jnnteresse nach Marzall zusammen gerechnet, bis uff den 14. Januari A° 1627 namblich *1073 gl. 11 ss 3 [d]*

Dargegen Empfangen als volgt:
Den 15. Martii A° 1625 vonn der Kernen Zins zu Baden, so mir Herr Haubtman S[elig] heyssen Empf[angen] *16 gl. 2 ss 3 [d]*
Jtem zur Pfingsten [=31. Mai] A° 1626 zu Mellingen von 100 gutgl. Haubtgut ein Zins a 5 gl. und zu